

Master mention gestion de l'environnement

Parcours Droit - écologie pour la gestion intégrée et la protection de l'environnement (DEGIPE)

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 24146005F — Mise à jour : 18 septembre 2024

Organisme responsable : **UNIVERSITE DE RENNES**

Contenu

Objectifs

- Mobiliser des connaissances générales sur le fonctionnement des écosystèmes et des environnements, sur les mécanismes de diversification et les aspects pratiques de la conservation
- Réaliser un diagnostic écologique afin d'évaluer les enjeux environnementaux, d'aménagement et d'usage
- Créer un plan de gestion de milieux naturels
- Maîtriser les dispositifs réglementaires, le contexte institutionnel et les outils de gestion et de planification applicables à l'environnement
- Gérer un projet en le planifiant, le budgétant et en assurant son pilotage
- Assurer des activités de médiation et d'animation en appréhendant le public et ses besoins et en utilisant les outils de communication adaptés (tables rondes, ateliers, consultations publiques, conférences, dépliants)
- Maîtriser les principes et méthodes de gouvernance et de médiation applicables dans le cadre de la gestion stratégique de la gestion intégrée des milieux naturels
- Réaliser une cartographie et l'analyse spatiale d'un territoire
- Réaliser des enquêtes et traiter des données qualitatives et quantitatives
- Effectuer des mesures et levés in situ (topographiques, qualité de l'eau, inventaire d'habitats...)
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études,
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Programme

Le master Droit - écologie pour la gestion intégrée et la protection de l'environnement (DEGIPE) est une formation dérivée du master Environnement et droit qui est adaptée à la formation continue. C'est un master double compétence qui forme des écologues en mesure d'intégrer la dimension juridique pour accompagner des projets liés à la gestion de l'environnement et l'usage des espaces et, réciproquement, des juristes comprenant les études techniques en sciences environnementales. Ce master répond à une évolution croissante des besoins des organismes publics et privés confrontés aux changements globaux en cours (crise de la biodiversité, modifications du climat, évolution de la gestion et de la structure de l'espace urbain et rural...) et plus généralement aux enjeux du développement durable et de la transition environnementale, dans toutes leurs dimensions juridiques et techniques.

Les enseignements, accompagnés d'une phase de remise à niveau en droit ou en écologie, permettent de compléter les connaissances et compétences des apprenants et de développer une double compétence en écologie et en droit pour développer des missions à l'interface entre l'expertise juridique pure et l'opérationnalité technique liée aux métiers de l'environnement, dans un contexte de complexification des réglementations liées à la protection de l'environnement et à la gestion de la biodiversité. Elles-Ils ont le niveau d'expertise suffisant pour contrôler l'application des mesures réglementaires, réaliser des études d'évaluation environnementale ou mettre en place des normes environnementales au sein de structures territoriales ou d'entreprises. À l'issue de la formation, les diplômé.e.s peuvent par exemple prendre des fonctions de chargés de mission en environnement, ou de chefs de projet en environnement.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Niveau de sortie

Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus

Liste des certifications

Master mention gestion de l'environnement

Code RNCP : 39184

Métiers associés

A1204 — Protection du patrimoine naturel

A1303 — Ingénierie en agriculture et environnement naturel

H1302 — Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1797345	Présentiel	Rennes	02/09/2024	30/07/2026

Source : GREF Bretagne #24146005F